

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant SERVICE DE GARDE L'ENVOLÉE INC.	Numéro de permis 2016078	Date d'inspection Le 14 janvier 2019	
Nom de l'établissement Garderie Les Perroquets		Numéro de téléphone (506) 453-7700	
Adresse 160 Eco Terra Drive Fredericton NB E3A 9M1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (v) les antécédents médicaux de l'enfant et une copie de son dossier d'immunisation ou une copie d'une exemption.	24(1)(b)(v)	25 janv. 2019	
Commentaires :			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	25 janv. 2019	
Commentaires : Les éducatrices ont besoins de signer un nouveau Attestation de lecture avec les nouveau règlements.			
47(1) L'exploitant d'un établissement agréé y refuse l'admission de l'enfant dans le cas où n'a pas été fournie une preuve suffisante de l'immunisation qu'exigent la Loi sur la santé publique ou ses règlements.	47(1)	25 janv. 2019	
Commentaires :			

Commentaires généraux

Les éducatrices étaient vraiment engagées avec les petits pendant ma visite. Tous les enfants jouaient heureusement! Faites sûr que tous les Attestations de lecture des éducateurs/éducatrices son à jour avec les nouveau règlements sur les permis-Loi sur les services à la petite enfance et non les règlements 83-85.

original signé par
Jennifer Godin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 janvier 2019

Date

original signé par
Joanie Laberge

Le 14 janvier 2019

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date